Adhérer pour multiplier

Avec leur Fonds d'innovation, les productrices et producteurs maraîchers investiront annuellement 450 000$ en recherche et innovation. On estime que cette contribution de base générera un effet levier permettant de recueillir 2,55 M$ supplémentaires par le biais des programmes gouvernementaux et des contributions de partenaires qui souhaitent développer le secteur.

Le Fonds pourrait disposer d'une capacité d'investissement annuelle de 3 M$.

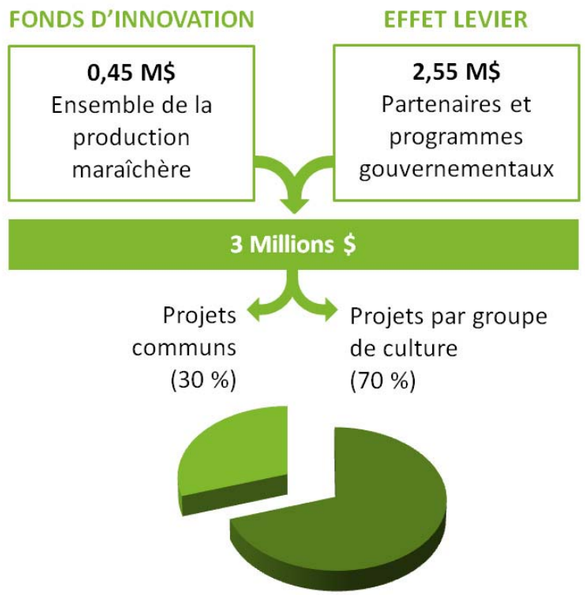

Adhérer pour décider

Le Fonds d'innovation maraîcher serait sous la responsabilité d'un conseil d'administration composé d'une majorité de producteurs nommés par le conseil d'administration de l'Association des producteurs maraîchers du Québec.

Les quatre grandes catégories de production maraichère en champs : feuillus, fruits, racines et autres (excluant les pommes de terre) ainsi que les diverses régies de production (conventionnelle / biologique) seraient représentées au CA. Les producteurs, par le biais de leurs représentants respectifs et d'un processus de consultation renouvelé tous les 3 ans, décideraient des priorités de recherche les concernant spécifiquement.

J'adhère à l'innovation

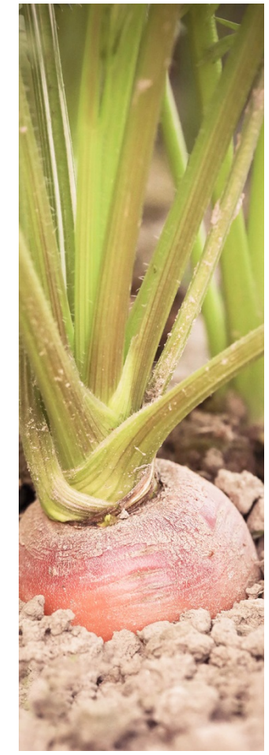
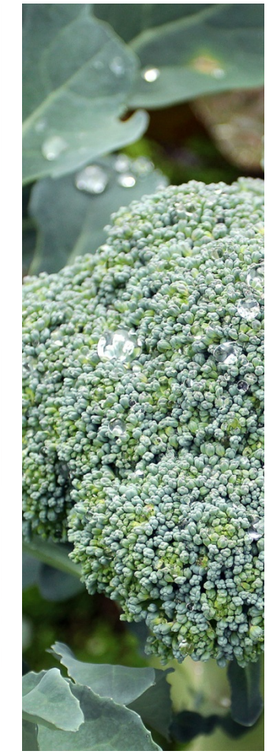

En tant que producteur maraîcher de légumes de champ, j'adhère à l'innovation en appuyant la mise sur pied du nouveau Fonds d'innovation maraîcher à cotisation obligatoire pour tous.

Avec ce fonds de recherche québécois entièrement géré et financé par et pour les producteurs, nous nous donnons les moyens d'assurer le développement de notre secteur.

Association des producteurs maraîchers du Québec

Adhérer pour innover

La recherche, l'innovation et le transfert sont des leviers importants pour maintenir la capacité concurrentielle d'un secteur économique. Une étude menée récemment a clairement démontré la longueur d'avance de nos homologues de l'Ontario au regard des investissements en recherche et innovation. Les sommes allouées sont nettement plus importantes et les efforts sont mieux coordonnés et structurés.

Pour améliorer sa compétitivité à moyen et long terme, le secteur maraîcher québécois doit agir.

En créant un fonds d'innovation, les entreprises maraîchères d'ici se donnent les moyens de :

- **demeurer à la fine pointe de la technologie et de la gestion;**
- **d'augmenter leur productivité;**
- **d'être concurrentiel sur les marchés.**

Adhérer pour solutionner

Le Fonds d'innovation maraîcher investira dans des projets de recherche appliquée, d'innovation précommerciale et de transfert pour résoudre des problèmes communs aux entreprises maraîchères québécoises. En voici quelques exemples.

AXES DE RECHERCHE	EXEMPLES DE PROJETS À FINANCER	
Système de production et économie	✓ Amélioration et sélection génétique ✓ Nouvelles régies de culture ✓ Développement de la mécanisation ✓ Portraits économiques et analyse de risques ✓ Adaptation aux changements climatiques	
Protection de l'environnement et préservation des ressources	✓ Amélioration des pratiques et des régies de culture pour assurer la conservation des sols et de l'eau ✓ Réduction des rejets, récupération et valorisation des résidus de culture	
Phytoprotection	✓ Développement et diffusion des méthodes de lutte intégrée efficaces et sécuritaires ✓ Développement d'outils et méthodes de détection et de surveillance des ennemis des cultures	
Santé, qualité et salubrité des aliments	✓ Maintien de la qualité (valeur nutritive, salubrité et traçabilité) tout au long de la chaîne de production	

Adhérer pour contribuer

Pour assurer le financement de base du fonds d'innovation, on propose que l'ensemble des producteurs de légumes de champ, adhérant à Agr-Québec, contribuent en fonction de la taille de leur entreprise à raison de 0,1 % (un dixième de 1 %) de leurs ventes nettes admissibles. Le prélevé se ferait via l'encadrement réglementaire d'une Chambre de coordination et de développement.

À titre d'exemple, la contribution annuelle pour une ferme maraîchère moyenne avec des ventes nettes admissibles de 640 000$ serait de :

0,1 % X 640 000 $ = 640 $